

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 01 Février 2017 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : M. Gervais (pouvoir à M. Massé) - Mme Dembélé (pouvoir à Mme Boury)
Mme Meneau (pouvoir à M. Capy)

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE**, à 12 voix pour et 2 abstentions, Monsieur Massé, comme représentant titulaire et M. Gervais, comme représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, la délégation du Droit de Prémption Urbain par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye afin qu'il soit exercé par la Commune.
- **ELIT**, à 12 Voix pour et 2 Voix contre, les conseillers municipaux ci-après, au sein des commissions créées par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye :
 - Commission « Tourisme, Environnement, Cœurs de village » Mme Valérie CAILLAUT
 - Commission « Affaires sociales (terrain des gens du voyage, relais d'assistances maternelles, Restos du cœur, résidence autonomie) et piscine » : M. Philippe SCHERER
 - Commission « Voirie, SPANC, GEMAPI » : M Denis GERVAIS
 - Commission « Affaires scolaires, culture, transports, jeunesse » : Mme LECLERCQ
 - Commission « Urbanisme (PLUI, OPAH) » : M. Denis GERVAIS
 - Commission « Finances, développement économique » : M. Guy MASSE
 - Commission « Travaux, bâtiments » : M.Denis GERVAIS
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'effacement du réseau aérien et l'implantation d'un poste Haute Tension/Basse Tension, Route de Dammarie.

Affaires diverses

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre des inondations du printemps dernier, le parquet de la salle polyvalente ne sera pas remplacé à l'identique mais par un carrelage afin de parer à toute récédive éventuelle. Les dalles seront posées sans joints apparents et seront adaptées à la pratique de la danse.

Ces travaux débiteront après l'exposition photos, soit le 13 Févier, ils devraient durer une quinzaine de jours et seront suivis par un temps de séchage d'une dizaine de jours. Il ajoute que la chaudière de cette salle est tombée en panne en tout début d'année et qu'il a souhaité, compte tenu des problèmes de régulation de température qui existaient, mener une réflexion avant de la remplacer. La société » INGENOV, sollicitée pour un diagnostic de ce système de chauffage a rendu un rapport pour le cahier des charges à prévoir, le coût prévisionnel s'établirait entre 20 000 et 25 000 €.

Monsieur le Maire passe la parole à M. SCHERER, chargé de la mise en œuvre d'un petit journal informatif qui comporterait, entre autres, une rubrique « histoire de la commune ». M. SCHERER précise que cette parution aura lieu quatre fois par an et invite l'Assemblée à réfléchir au nom à lui donner.

M. SCHERER ajoute qu'une réunion avec les utilisateurs de chemins a eu lieu récemment et qu'une réunion de la commission communale inhérente sera organisée afin de d'étudier le balisage à mettre en place. Monsieur MENDAK souhaiterait, afin d'optimiser ce balisage, la présence des agriculteurs.

Mme LECLERCQ propose la date du 21 Février à 19h00 pour la prochaine réunion de la commission tourisme relative à la remise en route du camping municipal.

Mme BOURY indique que 30 enfants sont inscrits pour les activités jeunesse des vacances de février au cours desquelles aura lieu, comme les années précédentes, une sortie à la patinoire de Gien.

Elle ajoute qu'une exposition dédiée aux réalisations des enfants durant le temps scolaire et les TAPS, cette année, se tiendra le 31 mars à 17h00 à la salle des fêtes. Traditionnellement organisée à l'occasion de la kermesse, cette exposition ne rencontrait pas l'attrait escompté, dans ce contexte.

Monsieur le Maire rappelle la randonnée des crêpes qui aura lieu le dimanche 5 Février avec un accueil dans le hall de la salle Saint Roch.

Madame LECLERCQ ajoute que l'expo-photos se tiendra à la salle polyvalente les 10, 11 et 12 Février. Elle précise qu'un chauffage avec souffleur extérieur sera mis en place, en sus des soufflants actuels.

Le Maire,
Guy Massé